

Ils fuguent plus tôt et plus longtemps

Le chiffre des fugues reste stable, selon Child Focus.

Mais les enfants quittent le foyer de plus en plus tôt : en 2014, 6 % avaient moins de 13 ans.

● Caroline DESORBAY

Les enlèvements parentaux et les disparitions criminelles représentent moins de la moitié des dossiers ouverts l'an dernier par Child Focus. Ce sont les fugues qui mobilisent surtout la Fondation pour enfants disparus et sexuellement exploités.

« L'an dernier, nous avons ouvert plus de 1 000 dossiers de fugue, un chiffre relativement stable depuis 2008, constate Heidi De Pauw, directrice générale de Child Focus. Mais ce qui nous inquiète, c'est l'âge de plus en plus bas des fugueurs, 6 % avaient moins de 13 ans. Autre constat alarmant, les fugues sont de plus en plus longues : plus elles durent, plus les jeunes multiplient les situations à risque. Ils finissent par se retrouver à la rue et sont obligés de mendier, de voler ou de se prostituer pour survivre. »

Fugueurs récidivistes

En 2014, 121 enfants (115 en

2013) ont fugué de 2 à 5 fois ; un chiffre qui augmente légèrement d'année en année. « Les fugues à répétition ne concernent pas seulement les jeunes placés en milieu d'accueil. »

Qu'est-ce qui pousse les jeunes à claquer la porte ? « Certains vivent des situations familiales très difficiles. D'autres sont victimes de harcèlement à l'école. Il y a aussi malheureusement des jeunes qui ont des pensées suicidaires. »

L'essentiel du travail de Child Focus est invisible : « On est là pour soutenir les parents qui face à la fugue de leur enfant ont les mêmes inquiétudes que dans d'autres cas de disparition. Une fois que le jeune a été retrouvé, on travaille en concertation avec la police, le juge et les acteurs de terrain pour trouver la meilleure solution pour lui et éviter qu'il ne récidive. »

Chaque minute compte

Dès que l'on suspecte une fugue, il faut alerter immédiatement la police et Child Focus

recommande Heidi De Pauw. « Chaque minute compte. Les écoles ont aussi une responsabilité, celle de prévenir dès que possible les parents si l'enfant est absent de l'école. Il vaut mieux paniquer trop vite que de perdre un temps précieux. »

Prévention

Si Child Focus est perçue par les enfants et les adolescents comme une organisation compétente, ils sont encore peu nombreux à composer le 116 000, le numéro d'urgence gratuit ouvert 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. « Actuellement, on est surtout contacté par la police et les parents. À l'avenir, on voudrait que ce soit les jeunes qui nous contactent ou fassent appel à des acteurs de terrain. Cette année, on travaille avec les différents services concernés pour déterminer qui est le mieux placé pour faire de la prévention. ■

► Toute disparition ou exploitation sexuelle d'enfant peut être aussi signalée sur chat.116000.be

DISPARITIONS TRÈS INQUIÉTANTES

Seulement deux « Child Alert » en quatre ans

Quand une disparition paraît vraiment inquiétante c'est-à-dire que la vie de l'enfant est en danger on déclenche une « Child Alert » : pendant 24 heures, des avis de disparition s'affichent partout, sur les panneaux autoroutiers, les réseaux sociaux, dans les médias... « On l'a fait deux fois en quatre ans, il s'agissait d'enlèvements parentaux »,

précise Heidi De Pauw.

La première fois, c'était en décembre 2011 : une mère avait disparu avec son enfant autiste en laissant un message inquiétant. « La collaboration entre la police, la justice et Child Focus est primordiale. À chaque fois, ça a bien marché. On s'entraîne régulièrement en interne à ce type d'urgence. »

Selon la directrice de Child Focus, il s'agit du même dispositif

qu'« Alerte enlèvement » en vigueur en France. Il a été activé le 23 avril pour retrouver la petite Berenyss, victime d'un enlèvement. « La seule différence est que Child Alert est mise sur pied à la demande du magistrat. En France, c'est la police qui gère la plateforme Alerte enlèvement. Il y a quelques années, on a fait un exercice avec eux pour assurer le suivi d'un pays à l'autre. » ■

APRÈS LA FUGUE

« Au retour, avant tout, il faut communiquer »

• Martial DUMONT

Et soudain réapparaît le fils prodigue disparu depuis plusieurs jours.

En tant que parents, comment réagir lorsqu'un enfant est retrouvé ou revient après de longs moments d'angoisse ?

Pour Guy De Clercq, conseiller au Service d'Aide à la Jeunesse, il faut avant tout parler avec le fugueur ou la fugueuse.

« Chaque cas est unique. C'est une combinaison d'éléments comme l'âge de l'enfant ou le caractère des parents. Ce qu'il faut avant tout, c'est prendre le temps d'écouter, d'essayer de comprendre ce qui a poussé le jeune à fuguer. Tout en lui expliquant aussi l'angoisse qu'il a pu générer et la colère qui a pu s'exprimer à son retour. Mais il faut aussi éviter de culpabiliser l'enfant ou l'ado. La paire de claques quand il rentre, ce n'est pas l'idéal. Accueilli de la sorte, il risque de se braquer et de recommencer. »

Un conseil de famille peut, parfois être le bienvenu.

« Ça peut se régler autour d'une tasse de café. C'est ce qui

manque parfois dans les familles. Certains jeunes disent qu'on ne les comprend pas ».

Mais en tout état de cause, il ne faut certainement pas banaliser. C'est clair, une fugue laisse des traces. Chez l'enfant comme chez les parents.

Alors, dit Guy de Clercq, il ne faut surtout pas hésiter à se faire accompagner psychologiquement. Avec, ou sans l'enfant.

« Une fugue est un vrai traumatisme pour les parents qui ont tendance à culpabiliser, qui se demandent ce qu'ils ont loupé pour qu'arrive une telle chose. Et puis, il y a un risque de devenir trop strict, d'avoir peur de le laisser sortir. Mais les parents ne doivent pas oublier que lorsqu'on ferme des portes, des fenêtres s'ouvrent. Et l'enfant peut alors récidiver. Alors pour apprendre à gérer, oui, un psychologue peut être un bon soutien. »

Dernière chose : il ne faut jamais tarder à parler de ce qui s'est passé avec votre enfant : c'est le meilleur moyen d'éviter que la fugue ne se reproduise. Peut-être de manière plus grave. ■

Fugues : surtout les 13-15 ans

En dernier, Child Focus a traité 1 020 dossiers de fugue (989 en 2013) impliquant 833 enfants. Certains jeunes fuguent à plusieurs reprises, ce qui explique le nombre supérieur de dossiers

par rapport au nombre d'enfants concernés. En 2014, 121 enfants (115 en 2013) ont fugué de 2 à 5 fois ; un chiffre qui augmente légèrement d'année en année.

La plupart des fugues sont signalées à Child Focus par la police. En

2014, ce fut le cas pour 54 % des signalements. Dans plus d'un tiers des cas, les parents sont à l'origine de l'appel (principalement la mère de l'enfant).

Dans 6 % des dossiers traités en 2014, le fugueur avait moins de 13

ans. 50 % étaient âgés de 13 à 15 ans et 36 % de 16 à 17 ans. 5 % étaient déjà majeurs. Child Focus ouvre un dossier de disparition pour un jeune de 18 à 24 ans accomplis, en présence d'un (ou de plusieurs) critères inquiétants. ■

Mères kidnapeuses

En 2014, Child Focus a traité 406 dossiers d'enlèvements parentaux internationaux (383 dossiers en 2013). Ces dossiers concernaient 505 enfants : 257 filles et 248 garçons. Sur les 406 dossiers traités, 255 dossiers concernaient

un enlèvement effectif (contre 244 en 2013) et 151 dossiers étaient préventifs (138 cas en 2013).

Plus de la moitié des enfants étaient âgés de 5 ans ou moins (53 %). 15 % des enfants enlevés étaient encore des bébés (moins

de 2 ans).

Dans 67 % des dossiers, ce sont les mères qui sont à l'origine de l'enlèvement. Les chiffres de Child Focus tordent le cou à un autre cliché : le Maghreb n'est la destination refuge du parent kidnappeur

que dans 23 % des cas. Dans plus de la moitié des dossiers (52 %), les enfants ont été emmenés vers une destination européenne. Dans le Top 3 : la France, la Belgique et les Pays-Bas. ■

54 disparitions « non définies »

Une disparition est qualifiée de « non définie » lorsqu'à l'ouverture d'un dossier, on ne dispose pas d'informations suffisantes quant à la nature de la disparition. Ces dossiers sont

généralement inquiétants parce que l'on ignore si le mineur a été victime d'un acte malveillant ou d'un accident, s'il est parti de son plein gré, s'est égaré, voire a commis un suicide (ou une tentative).

En 2014, Child Focus a traité 54 disparitions non définies, chiffre sensiblement inférieur à celui de 2013 (82 dossiers). Dans les dossiers traités, plus de la moitié des enfants avaient moins de 13 ans, un tiers d'entre eux étaient

de jeunes adultes et 10 % étaient âgés de 14 à 17 ans. Comme en 2013, ces dossiers concernaient donc souvent de jeunes enfants (égarés, malentendus) et de jeunes adultes (malentendus, disparitions volontaires, accident). ■

